

## Vous êtes un Professionnel

Notaires, avocats, banquiers, commissaires aux comptes, conseils du patrimoine, experts comptables, gérants et juges de tutelle

Vous pouvez nous interroger pour tous problèmes relatifs au viager, à la nue propriété, à un usufruit, qu'il s'agisse de calculs, de problèmes juridiques et fiscaux.

Nous sommes intervenus fréquemment pour aider certains de vos confrères dans ces divers domaines ou dans des contentieux opposant vendeurs, acheteurs, intermédiaires.

Nous vous conseillons d'examiner les autres onglets pour :

1. Les services que nous offrons aux acquéreurs et aux vendeurs : vous pourrez ainsi mieux connaître ceux qui peuvent vous être utiles.
2. Les références de Michel ARTAZ : elles sont votre meilleure garantie

Quel sera le coût de notre intervention pour les conseils ?

Un devis d'honoraires vous sera proposé.

Ceux-ci seront déterminés selon un coût horaire se situant entre 150 et 300 euros de l'heure hors TVA avec toutefois un minimum qui sera défini pour chaque intervention.

Dans certains cas, nous pourrions être amenés à vous proposer un honoraire de résultat.

Nous vous demanderons dans un premier temps de nous résumer brièvement votre question par écrit.

Remplir éventuellement les pages destinées au vendeur s'il s'agit de calculs à effectuer.

Nous vous ferons alors connaître notre coût d'intervention.

Agents immobiliers

Soit vous effectuez une opération ponctuelle. Dans ce cas, nous pourrions vous aider selon le degré d'intervention que vous souhaitez. Si vous voulez devenir un spécialiste du viager dans votre région nous examinerons les possibilités d'une éventuelle collaboration plus complète. Si vous êtes déjà spécialiste du viager mais souhaitez cependant élargir vos connaissances et votre champ de compétences un autre mode de collaboration pourra vous être proposé.

**Nous pouvons également vous aider pour tous problèmes ou difficultés que vous rencontreriez avec vendeurs, acquéreurs ou autres professionnels.**

Quel sera le coût de notre intervention pour les agents immobiliers ?

Celui-ci pourra être proche ou différent de celui proposé aux autres conseils (cf ci-dessus). N'hésitez pas à nous interroger.

**Attention, nous sommes continuellement sollicités. C'est pourquoi, vous voudrez bien avoir la gentillesse de faire preuve de patience à notre égard, si nous ne vous répondons pas immédiatement.**